

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Cerisé-ZA du Londeau

Rue de l'Expansion

61000 Alençon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Le 28 avril 2023

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Description du risque

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires de votre société s'élève à 20 457 K€, avec une croissance de 37% par rapport à 2021. Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit en raison de son poids dans les états financiers et de l'importance accordé à cet indicateur dans la lecture des états financiers de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance des comptes eux-mêmes.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la reconnaissance du revenu au sein de la société et sur ses différents sites ;
- Identifier et tester les contrôles clés relatifs à la reconnaissance du revenu, notamment ceux liés aux rapprochements entre les données de gestion et les données comptables ;
- Sur la base d'un échantillonnage, valider la réalité du chiffre d'affaires en remontant aux données de facturation, aux bons de commandes et aux preuves de règlement ;
- Effectuer des procédures analytiques pour analyser les ventes par client, les évolutions des quantités et des prix d'un exercice à l'autre et d'autres éléments d'appréciation d'éventuels risques et/ou d'atypismes dans la facturation ;
- Sélectionner des soldes clients à la clôture pour réaliser des circularisations externes, exploiter les réponses reçues ou en l'absence de réponse, réaliser des procédures alternatives ;
- Sur la base d'une sélection de factures émises à une date proche de la clôture, valider la correcte comptabilisation sur l'exercice en remontant aux bons de livraison.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société AUGROS COS par l'assemblée générale du 6 mars 2023.

Au 31 décembre 2022, le cabinet BDO Paris était dans la première année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 28 avril 2023

DocuSigned by:

82227BFA466C470...

BDO Paris
Représenté par Arnaud TONNET
Commissaire aux comptes



AUGROS COSMETIC PACKAGING

3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022
I - Bilan (en euros)

BILAN ACTIF (en €)	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels	228 244	225 256	2 988	5 980
Fonds commercial	445 239	201 321	243 918	243 918
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Terrains				
Constructions	191 849	181 828	10 021	12 837
Installations tech., matériel et outillage indust.	8 344 093	4 311 014	4 033 079	4 689 317
Autres immobilisations corporelles	1 060 122	914 459	145 663	127 945
Immobilisations corporelles en cours	1 317 652	0	1 317 652	490 387
Avances et acomptes				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	18 500		18 500	18 500
Prêts	0		0	
Autres immobilisations financières	143 098		143 098	143 098
TOTAL (I)	11 748 797	5 833 877	5 914 919	5 731 982
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières et autres approvisionnements	1 053 828	19 895	1 033 933	757 514
En-cours de production (biens et services)	1 025 595	83 814	941 781	499 094
Produits intermédiaires et finis	225 806	29 735	196 071	239 337
Avances & Acomptes versés sur commandes			0	444 290
Clients et comptes rattachés	1 347 322		1 347 322	890 243
Autres créances	1 461 747		1 461 747	1 137 040
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	353 190	287 034	66 156	59 600
Disponibilités	1 802 288		1 802 288	898 105
Charges constatées d'avance	812 954		812 954	102 655
TOTAL (II)	8 082 731	420 478	7 662 252,62	5 027 878
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	4 174		4 174	8 348
TOTAL ACTIF (0 à III)	19 835 701	6 254 356	13 581 346	10 768 208

BILAN PASSIF (en €)	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	
Ecart de réévaluation	2 909 500	2 909 500
Réserve légale	221 391	221 391
Réserve statutaires ou contractuelles	0	
Réserves réglementées	0	
Autres réserves	0	
Report à nouveau	-633 098	-670 413
Résultat de l'exercice	619 907	37 315
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 317 701	2 697 793
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	150 000	
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	150 000	0
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 590 756	4 121 224
Découverts bancaires		116 199
Emprunts et dettes financières diverses		66 676
Emprunts et dettes financières associés	276	276
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 398
Fournisseurs et comptes rattachés	5 144 439	2 507 786
Dettes fiscales et sociales	1 301 161	855 156
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	77 014	700
Produits constatés d'avance		400 000
TOTAL (III)	10 113 646	8 070 415
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF	13 581 346	10 768 208

II - Compte de Résultat (en euros)

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
Production vendue biens	18 515 375	579 940	19 095 315	14 441 097
Production vendue services	1 361 447		1 361 447	502 137
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			20 456 762	14 943 234
Production stockée			485 531	338 514
Production immobilisée			628 382	442 673
Subventions d'exploitation			480000	
Reprises sur provisions			47 944	92 873
Transferts de charges			28 015	59 158
Autres produits			3	456
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			22 126 637	15 876 908
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 614 244	3 482 187
Variation de stocks des matières premières et autres approvisionnements			-275 809	-42 808
Autres achats et charges externes			7 912 119	5 564 392
Impôt, taxes et versements assimilés			327 778	240 367
Salaires et traitements			4 672 559	3 934 916
Charges sociales			2 065 588	1 710 322
Dotations aux amortissements sur immobilisations			862 453	839 390
Dotations aux amortissements sur charges à répartir			4 174	4 174
Dotations aux provisions sur actif circulant			133 444	47 944
Autres charges			12 007	12 020
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			21 328 557	15 792 905
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			798 080	84 002
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges			6 556	4 053
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			6 556	4 053
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			84 740	51 760
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)			84 740	51 760
RESULTAT FINANCIER (III - IV)			-78 184	-47 707
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II+III+IV)			719 896	36 295
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			109 455	219 120
Produits exceptionnels sur opérations en capital				695
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				100 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			109 455	319 815
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			59 444	318 795
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			150 000	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			209 444	318 795
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-99 989	1 020
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)			22 242 648	16 200 776
Total des charges (II+IV+VI)			21 622 741	16 163 461
RESULTAT NET			619 907	37 315

III – Tableau de flux de trésorerie

(En euros)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en €)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	619 907	37 315
Amortissement immobilisations	862 453	839 390
Marge brute d'autofinancement MBA	1 482 360	876 705
Amortissement charges à répartir	4 174	4 174
Reprises de provisions		-100 000
Dotations aux provisions	150 000	
Capacité d'autofinancement CAF	1 636 534	780 879
Stocks	-675 840	-426 251
Créances d'exploitation	-1 047 796	254 770
Dettes d'exploitation	2 756 574	-985 012
Variation de BFR	1 032 938	-1 156 493
Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation a	2 669 472	-375 614
Acquisitions d'immobilisations	-417 008	-534 452
Investissements via la production immobilisée	-628 382	-442 673
Fournisseurs d'immobilisations		
Flux nets de trésorerie liés aux investissements b	-1 045 390	-977 124
Emissions d'emprunt bancaires	173 191	
Remboursements d'emprunt	-777 341	-458 302
Prêts garantis par l'Etat		-1 000 000
Variations des comptes courants d'associés		-34 550
Flux nets de trésorerie liés aux financements c	-604 151	-1 492 852
Variation de trésorerie a+b+c	1 019 932	-2 845 590
Trésorerie d'ouverture	841 506	3 687 096
Trésorerie de clôture	1 861 437	841 506
Variation de trésorerie	1 019 932	-2 845 590

IV. – Annexe des comptes individuels

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2022 dont le total est de 13.581.346 € et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 619.907 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes ont été arrêtés le 14 avril 2023 par le Directoire.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

La société a procédé au lancement de l'investissement d'une nouvelle salle de laquage automatisée pour un montant de 2,7 M€ qui est en phase finale de réception depuis octobre 2022. Ces investissements font l'objet d'un crédit-bail et ont été en partie subventionnés pour 480 K€ en 2022 (subvention d'exploitation). Cette subvention a été comptabilisée intégralement en résultat sur l'exercice 2022.

Le chiffre d'affaires d'AUGROS de 2022 est en hausse de 37%. La croissance aurait été plus importante encore si la société n'avait pas subi un incendie partiel de sa nouvelle ligne de vernissage UV6, en cours de réception sur le site de Décor d'AUGROS. La réfection de celle-ci est planifiée pour Juin 2023.

L'essentiel des coûts matériels devraient être couverts par les assureurs. La négociation relative à une indemnisation au titre de la perte de marge est également en cours avec les assureurs.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements significatifs.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Principes comptables et méthodes d'estimation

Les comptes individuels au 31 décembre 2022 sont établis en Euros et en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), et du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), modifié par le règlement ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 Application de la réglementation sur les fonds commerciaux

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis (cf. : § 4 « Immobilisations incorporelles »).

Un test de dépréciation sera réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG art. 214-15 modifié).

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne seront jamais reprises (PCG art. 214-19 modifié).

3.3 Réévaluation Libre

En date du 25/11/2016, la société AUGROS COSMETIC PACKAGING avait procédé à une réévaluation de son actif immobilisé. Les valeurs de réévaluation de matériel industriel et d'agencements de matériels industriels ont été retenues sur la base d'un rapport d'expert. Les autres actifs corporels ont été retenus pour leur valeur nette comptable.

Les conclusions de ce rapport ont fait ressortir une évaluation brute de l'actif immobilisé, pour la partie Matériel industriel et Agencement des matériels industriels, à hauteur de 4.974 K€. Compte tenu d'une Valeur Nette Comptable de ces immobilisations réévaluées de 700 K€ au 25/11/2016, la réévaluation de ces actifs ressortait à 4.274 K€, affecté aux capitaux propres en compte « Ecart de réévaluation ». Fiscalement, cette opération avait généré une réintégration fiscale pour le montant de l'écart de réévaluation. Ces écarts de réévaluation ont été réduits de 1.364 K€ pour être portés à 2.910 K€ à la suite d'une opération de restructuration des capitaux propres sur les exercices précédents.

Ces immobilisations réévaluées ont fait l'objet d'un amortissement selon les durées préconisées dans le rapport de l'expert, à savoir entre 5 et 15 ans, la société ayant retenu, par prudence, une durée maximale de 10 ans. Ainsi, la société avait constaté au 31/12/2016 un changement d'estimation relatif aux plans d'amortissement des immobilisations réévaluées.

3.4 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.5 Immobilisations incorporelles

Seuls les frais de développement sont inscrits au bilan lorsqu'ils se rapportent à la création et au développement de nouveaux procédés de fabrication destinés à favoriser l'émergence de nouveaux produits. Ces frais ne sont activés que pour autant qu'ils se composent de coûts directs et qu'ils soient individualisés et imputables à une production dont la rentabilité future est raisonnablement estimée.

Les brevets industriels figurant à l'actif font tous l'objet d'une protection juridique, et sont tous exploités, générant chiffre d'affaires et marge, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les fonds de commerce du site du Theil sont dépréciés à 100% et ceux du site d'Alençon ne le sont pas.

Au 31/12/2022, les fonds de commerce de la société AUGROS ont été évalués sur la base du cours de bourse. In fine, la valorisation du fonds de commerce de la société ressort à une valeur sensiblement supérieure à la valeur nette comptable de 244 K€. Par conséquent aucune dépréciation complémentaire n'est constatée sur l'exercice.

3.6 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisitions. Les amortissements pour dépréciations sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements	3 à 10 ans
Matériel industriel	5 à 12 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

3.7 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur valeur historique (d'acquisition ou d'apport).

3.8 Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme annoncé.

3.9 Titres de placement

En matière de valeurs mobilières de placement, la valeur d'inventaire est déterminée différemment selon qu'il s'agisse de titres cotés ou non cotés :

Les titres cotés sont appréciés à la date de clôture en fonction du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Les titres non cotés sont appréciés en fonction de la situation patrimoniale et de la valeur de rendement à court terme des sociétés concernées. Au 31 décembre 2022, le groupe ne possède pas de placement de société non cotée. Les titres de sociétés cotées détenus sont ses propres titres et à la clôture, la valeur historique (valeur d'acquisition) est comparée au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture.

3.10 Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Dans le cadre du recours au Factor, les créances cédées sont comptabilisées au crédit d'un compte client spécifique, compte qui est soldé avec le compte client dit « classique » lors du règlement par le client au Factor.

3.11 Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération (taux de change mensuel standard, basé sur les cours observés à la fin du mois précédent, ou bien sur le taux de conversion connu lorsqu'il existe une couverture de change).

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « Ecart de conversion », lorsqu'il s'agit de monnaies exclues de la zone Euro. Les pertes latentes de change, non compensées, font l'objet d'une provision pour risques.

3.12 Attribution d'actions gratuites

Une autorisation d'attribution d'un maximum de 10.000 actions gratuites existantes, a été approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2022. Le Directoire a attribué 3.000 actions autodétenues par décision du 23 mai 2022. Ces actions sont en cours d'acquisition à date.

Cette attribution d'actions gratuite n'a aucun impact sur le compte de résultat 2022.

3.13 Crédit d'impôt recherche

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été constaté dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.14 Indemnités de fin de carrière

L'engagement hors bilan pour un montant de 613 K€ a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- utilisation de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées ;
- application de la convention collective de la plasturgie ;
- taux d'actualisation IBOXX : 3,77% ;
- taux annuel de progression des salaires : 2% ;
- taux annuel de turn-over : 5% jusqu'à 50 ans, 0% au-delà
- taux de charges sociales : 38%
- table de mortalité : INSEE 2017 ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans.

3.15 Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat est déterminé sur la base du résultat unique de la société.

3.16 Eléments concernant les entreprises liées

Au cours de l'exercice 2022, aucune transaction n'a été réalisée avec des entreprises liées.

4 Notes sur le bilan
4.1 Valeurs brutes des immobilisations

(en €)	31/12/2021	Entrées	Sorties	Virement poste à poste	31/12/2022
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	673 483				673 483
Total I	673 483	0	0	0	673 483
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	191 849				191 849
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 173 976	170 117			8 344 093
Instal° générales , agencements et aménagement divers	700 729	24 539			725 268
Matériel de transport	8 657	2 700			11 357
Matériel de bureau et informatique, mobilier	302 727	20 770			323 497
Emballages récupérables et divers	0				0
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations en cours	490 387	827 264			1 317 651
Total II	9 868 326	1 045 390	0	0	10 913 716
Immobilisations financières :					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	18 500				18 500
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	143 098				143 098
Total III	161 598	0	0	0	161 598
TOTAL GENERAL (I+II+III)	10 703 407	1 045 390	0	0	11 748 797

4.2 Variation des amortissements et provisions de l'actif immobilisé

(en €)	31/12/2021	Dotations	Sorties	Reprises	31/12/2022
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	423 585	2 992			426 577
Total I	423 585	2 992			426 577
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	179 012	2 815			181 828
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 484 659	826 355			4 311 014
Instal° générales , agencements et aménagements divers	625 608	30 291			655 899
Matériel de transport	7 949				7 949
Matériel de bureau et informatique, mobilier	250 612				250 612
Emballages récupérables et divers					
Avances et acomptes					
Total II	4 547 840	859 461			5 407 301
Immobilisations financières :					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Total III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)	4 971 425	862 453			5 833 877

4.3 Variation des provisions de l'actif circulant et des provisions pour risques

(en €)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Provisions réglementées :				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total I	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations				
Autres provisions pour risques et charges	0	150 000		150 000
Total II	0	150 000	0	150 000
Dépréciations sur actifs circulants				
Dépréciation stocks et en-cours	47 944	85 500		133 444
Dépréciations comptes clients				0
Dépréciations sur autres créances				0
Dépréciations sur actions propres	293 590		6 556	287 034
Total III	341 534	85 500	6 556	420 478
TOTAL GENERAL (I+II+III)	341 534	235 500	6 556	570 478

4.4 Capitaux propres

(en €)	31/12/2021	Affectation du résultat	Coup d'accordéon	Résultat de l'exercice	31/12/2022
Capital social ou individuel	200 000				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0				0
Ecart de réévaluation	2 909 500				2 909 500
Réserve légale	221 391				221 391
Report à nouveau	-670 413	37 315			-633 098
Résultat de l'exercice	37 315	-37 315		619 907	619 907
TOTAL GENERAL	2 697 793	0	0	619 907	3 317 701

Le capital social est composé comme suit :

Catégorie de titres	Nombres de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires (1)	1 427 458			0,14 €

(1) Dont 11 920 actions propres détenues par la société (valeur nette 60 K€)

4.5 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques a été constatée sur l'exercice et concerne le litige avec l'ancien fournisseur ENGIE. Une provision de 150 K€ a été constituée correspondant à la meilleure estimation de la sortie probable de ressources de la société dans le cadre des discussions sur les indemnités de ruptures de contrat que la société accepterait de verser à Engie.

4.6 Emprunts et dettes financières

(en €)	31/12/2021	Souscription	Remboursement	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 121 224	173 191	710 665	3 583 749
Découverts bancaires	116 199	7 007	116 199	7 007
Emprunts et dettes financières diverses	66 676		66 676	0
Emprunts et dettes financières associés	276			276
TOTAL	4 304 375	180 197	893 540	3 591 032

Au 31/12/2022, les emprunts et dettes financières comprennent :

- Emprunt à la BPI 300 K€ : prêt consenti en décembre 2018. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 194 K€.
- Des emprunts bancaires souscrits en 2019 pour un montant de 900 K€ destinés à financer la nouvelle installation automatisée de métallisation sous vide par « sputtering » dont le solde restant dû au 31/12/2022 est de 309 K€.
- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) octroyés en avril 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid19, pour un montant total de 4 200 K€. Deux des quatre PGE ont été octroyés en avril 2020 (2 200 K€), les deux autres en septembre 2020 (2 000 K€). L'un des quatre PGE, souscrit auprès de la BNP (1 000 K€), a été remboursé sur l'exercice 2021. Le solde restant dû au 31/12/2022 est de 2 799K€.
- Un emprunt CRCA pour un montant de 250 K€ octroyé en septembre 2020. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 139 K€.
- Une souscription d'un nouvel emprunt à la Caisse d'Epargne pour 150K€. La société a commencé à le rembourser depuis octobre 2022. Le solde restant dû au 31/12/2022 s'élève à 143K€.

A la date d'arrêté des comptes, les échéanciers de remboursements relatifs à ces dettes financières sont respectés.

4.7 Echéances des créances

(en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	143 098		143 098
De l'actif circulant :			
Créances clients	1 347 322	1 347 322	
Clients douteux ou litigieux			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	28 508	28 508	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			0
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	125 133	125 133	
Autres impôts taxes et versements assimilés	33 806	33 806	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteur divers	1 274 301	1 274 301	
Charges constatées d'avance	812 954	812 954	
TOTAL GENERAL	3 765 122	3 622 024	143 098

4.8 Echéances des dettes

(en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 590 756	1 071 555	2 325 451	193 750
Emprunts et dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 144 439	5 144 439		
Personnel et comptes rattachés	483 956	483 956		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	654 815	654 815		
Impôts sur les bénéfices			0	
Taxe sur la valeur ajoutée	78 474	78 474		
Obligations cautionnées			0	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	83 916	83 916		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	
Groupe et associés (2)	276	276		
Autres dettes	77 014	77 014		
Dettes représentatives de titres empruntés			0	
Produits constatés d'avance			0	
TOTAL GENERAL	10 113 646	7 594 445	2 325 451	193 750

4.9 Produits à recevoir

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	0	148 000
Autres créances (1)	1 035 937	620 258
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL GENERAL	1 035 937	768 258

- (1) Annulation d'indemnité de résiliation Engie à recevoir pour 881K€ dans le cadre du litige mentionné à la note « provisions pour risques et charges » ci-dessus.
Le solde de 155K€ correspond à divers avoirs à recevoir (CSPE, EDF...).

4.10 Charges à payer

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	498 962	348 302
Dettes fiscales et sociales	663 171	493 586
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	
TOTAL GENERAL	1 162 133	841 888

5 Notes sur le compte de résultat
5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

(En €)	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	18 515 374	579 940	19 095 314	14 441 097
Production vendue (services)	1 361 447	0	1 361 447	502 137
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			20 456 761	14 943 234

L'intégralité du chiffre d'affaires réalisé concerne la conception et la production d'emballages.

5.2 Détail du résultat financier

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges	6 556	4 053
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	6 556	4 053
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	84 740	51 760
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	84 740	51 760
RESULTAT FINANCIER	-78 184	-47 707

5.3 Détail du résultat exceptionnel

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (1)	109 455	219 120
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	695
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	0	100 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	109 455	319 815
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (2)	59 444	318 795
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (3)	150 000	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	209 444	318 795
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-99 989	1 020

(1) Régularisation de la CVAE et des taxes assises sur les salaires des années antérieures pour 109K€.

(2) Indemnités de rupture conventionnelle 25K€ et charges diverses pour 34K€ (Pôle Emploi et solde des créances)

(3) La provision de 150 K€ correspond au litige en cours avec l'ancien fournisseur ENGIE (cf. note « provisions pour risques et charges »).

5.4 Résultat fiscal

Les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 5.703 K€ au 31 décembre 2022 contre 6.377 K€ au 31 décembre 2021.

(En €)	31/12/2022	31/12/2021
Crédit à imputer		
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables	5 703 193	6 376 598
Moins-values à long terme		
Différences temporaires		
Allègement de la dette future d'impôts		
TOTAL GENERAL	5 703 193	6 376 598

6 Autres informations
6.1 Effectif

Hors intérimaires, l'effectif de la société s'établit à 154 salariés à fin 2022, contre 145 salariés à fin 2021.

6.2 Liste des filiales et participations

La société ne détient pas de participations significatives au 31/12/2022.

6.3 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont reconnus lors du transfert du contrôle du bien au client. Le contrôle est transmis à une date précise et intervient lors de la livraison au client. Compte tenu de l'activité de la société, il n'y a pas de contrôle transmis en continu au client. La société n'est par ailleurs pas concernée par les contrats à long terme.

6.4 Engagements hors bilan

6.4.1 Engagements donnés

Garanties attachées à l'emprunt BPI contracté sur l'exercice 2019 pour 300 K€

- Nantissement du fonds de commerce exploité à Cerise, rue de l'Expansion
- Assurance décès PTIA sur la tête de M. Bourgine dans la limite de 300 000 €

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2019 pour 300 K€ :

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 275 280 euros
- Garantie OSEO / BPI – montant de la garantie de 110 112 euros

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2019 pour 150 K€ :

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 143 830 euros

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2020 pour 1 100 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie de 990 000 euros

Garantie attachée à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2020 pour 1 000 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie de 900 000 euros

Garanties attachées à l'emprunt BNP contracté sur l'exercice 2020 pour 1 100 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie de 1 010 871 euros

6.4.2 Engagements reçus

Néant

6.4 Crédit-bail mobilier

En K€	Installations, matériel et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	5 087 003		5 087 003
Amortissements			
- Cumul des exercices antérieurs	495 416		
- Dotation de l'exercice	331 289		
TOTAL	826 705		826 705
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	1 129 637		
- Exercice	1 194 906		
TOTAL	2 324 543		2 324 543
Redevances restant à payer			
- à un an au plus	804 405		
- de un à cinq ans	1 884 440		
- Plus de cinq ans	434 461		
TOTAL	3 123 306		3 123 306
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus	3 024		
- de un à cinq ans	22 224		
- Plus de cinq ans	26 838		
TOTAL	52 086		52 086

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant HT des honoraires de commissariat aux comptes s'élève à 49.5 K€.

Il n'y a pas eu de prestation autre que les services de commissariat aux comptes réalisée par le Commissaire aux Comptes ou son réseau